

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ  
M.R.C. DE PIERRE-DE SAUREL**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le lundi 3 avril 2023 à la salle du conseil, située au 398, montée Sainte-Victoire à Saint-Aimé à laquelle séance sont présents :

Patrick Boisselle  
Jacques Desrosiers  
Julie L'Homme

Sylvain Boisselle

Sont absents:  
Marie-Soleil Beaugard  
Patrick Godin

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Denis Benoît.

Madame Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

Tous les membres affirment avoir reçu leur avis de convocation.

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 19 h 30, le maire monsieur Denis Benoît déclare la séance ouverte.

64-04-23

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Sylvain Boisselle  
Appuyé par Jacques Desrosiers

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents d'adopter l'ordre du jour, et ce, tel que présenté, tout en laissant le varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**1 – Ouverture de la séance**

**2 – Adoption de l'ordre du jour**

**3 – Adoption des procès-verbaux**

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2023

3.2 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 mars 2023

**4 – Période de questions**

**5 – Administration**

5.1 - Approbation des comptes à payer

5.2 - Rapport du maire

5.3 - Rapport des délégués aux comités

5.4 - Correspondance

5.5 - Dépôt du rapport financier 2022 et du rapport de l'auditeur

5.6 - Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier

5.7 - Dépôt du rapport sur l'application du règlement de gestion contractuelle pour l'année 2022

**6 – Législation**

6.1 - Adoption du règlement numéro 395-2023-01 modifiant le règlement numéro 395-2023 sur les permis et certificats

**7 – Service des travaux publics**

7.1 - Rapport de l'inspecteur municipal

7.2 - Contrat pour des travaux de rapiéçage

7.3 - Contrat pour des travaux de marquage de chaussée

**8 - SERVICE D'URBANISME**

8.1 - Rapport des permis

8.2 - Dérogation mineure - Dossier numéro DM-2023-01, Jonathan Joyal au 440, rang Thiersant

**9 – Sujets à suivre et affaires nouvelles**

9.1 - Proclamation "Semaine nationale du don d'organes et de tissus"

9.2 - Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

9.3 - Société canadienne du cancer - Avril, mois de la jonquille

9.4 - Autorisation d'installer une antenne au 285, rue Bonsecours – Coop

de services Internet Pierre-De Saurel

9.5 - Entente pour l'application et l'analyse des dossiers relatifs aux normes d'implantation des usages autorisés en zone agricole

9.6 - Embauche de l'inspecteur municipal en voirie

9.7 - Carte de crédit Visa Desjardins pour l'inspecteur municipal en voirie

9.8 - Refonte du site Internet de la Municipalité - Mandat à la firme AC.Créatif

9.9 - Photographies pour la refonte du site Internet de la Municipalité - Mandat à la firme Vizu

9.10 - Invitation aux municipalités à souligner le Défi pissenlits 2023

9.11 - Invitation aux municipalités à participer à la Grande corvée régionale du Jour de la Terre

#### **10 – Analyse des demandes d'appui reçues**

#### **11 – Varia**

#### **12 – Période de questions**

#### **13 – Levée de la séance**

### **3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**65-04-23**

#### **3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2023**

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le 6 mars 2023, à l'intérieur du délai prévu selon le *Code municipal du Québec*, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Patrick Boisselle  
Appuyé par Sylvain Boisselle  
Et résolu

D'approuver le procès-verbal et d'autoriser la signature du procès-verbal par les personnes désignées à cet effet.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**66-04-23**

#### **3.2 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 mars 2023**

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le 9 mars 2023, à l'intérieur du délai prévu selon le *Code municipal du Québec*, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Julie L'Homme  
Appuyée par Jacques Desrosiers  
Et résolu

D'approuver le procès-verbal et d'autoriser la signature du procès-verbal par les personnes désignées à cet effet.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

### **4 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune personne présente à la séance. Les citoyens qui ont des questions ont été invités à le faire par courriel à [direction@saintaime.qc.ca](mailto:direction@saintaime.qc.ca). Nous n'avons reçu aucune question.

### **5 - ADMINISTRATION**

**67-04-23**

#### **5.1 - Approbation des comptes à payer**

Présentation de la liste des comptes à payer pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2023 au montant de 89 155,00\$;

Considérant que la directrice générale et greffière-trésorière atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées.

Il est proposé par Jacques Desrosiers  
Appuyé par Patrick Boisselle

Et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes à payer et déboursés pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2023 au montant de 89 155,00\$;

La liste des comptes à payer et des déboursés est conservée aux archives de la Municipalité et fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

## **5.2 - Rapport du maire**

Monsieur Denis Benoît, maire fait rapport verbal des rencontres dont il a participé au cours du mois de mars.

**Le conseiller Patrick Godin se joint à la réunion à 19h43.**

## **5.3 - Rapport des délégués aux comités**

Monsieur le conseiller Patrick Godin, délégué à la bibliothèque de Saint-Aimé/Massueville, fait un compte-rendu de l'activité conférence-concert s'intitulant "Le violon du Québec raconté" qui a eu lieu le 26 mars dernier.

Monsieur le conseiller Patrick Godin, délégué au comité des Loisirs, fait rapport verbal de la rencontre dont il a participé.

## **5.4 - Correspondance**

Les Membres du conseil font l'examen de la correspondance reçue (réf. Liste de la correspondance de la séance du 3 avril 2023).

**68-04-23**

## **5.5 - Dépôt du rapport financier 2022 et du rapport de l'auditeur**

Considérant que le rapport financier au 31 décembre 2022 a été présenté aux membres du Conseil;

Considérant qu'une copie de ce rapport a été remise aux membres du Conseil;

Il est proposé par Sylvain Boisselle  
Appuyé par Patrick Boisselle  
Et résolu

Que ce Conseil adopte le rapport financier 2022 et le rapport de l'auditeur préparés par Daniel Tétreault, CPA inc. et autorise le maire et/ou la directrice générale à signer tout document relatif à l'audit 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**69-04-23**

## **5.6 - Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier**

Le maire fait la lecture du rapport sur les faits saillants du rapport financier 2022, démontrant un surplus budgétaire pour 2022 de 187 531,00 \$;

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance dudit rapport;

En conséquence,  
Il est proposé par Jacques Desrosiers  
Appuyé par Julie L'Homme  
Et résolu

D'accepter le dépôt du rapport du maire et de le publier sur le site web de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

70-04-23

### **5.7 - Dépôt du rapport sur l'application du règlement de gestion contractuelle pour l'année 2022**

Les membres du conseil municipal prennent connaissance du rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle pour l'année 2022, présenté par la directrice générale et greffière-trésorière, le tout en conformité des dispositions contenues à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*.

Il est proposé par Patrick Godin  
Appuyé par Sylvain Boisselle  
Et résolu

D'accepter le dépôt du rapport sur l'application du règlement de gestion contractuelle pour l'année 2022 et de le publier sur le site web de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

## **6 - LÉGISLATION**

71-04-23

### **6.1 - Adoption du règlement numéro 395-2023-01 modifiant le règlement numéro 395-2023 sur les permis et certificats**

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance extraordinaire du conseil tenue le 9 mars 2023 et que lors de cette même séance le projet de règlement numéro 395-2023-01 relatif aux permis et certificats fut présenté et déposé;

En conséquence  
Il est proposé par Jacques Desrosiers  
Appuyé par Patrick Godin  
Et résolu

D'adopter le règlement numéro 395-2023-01 relatif aux permis et certificats.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

## **7 - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

### **7.1 - Rapport de l'inspecteur municipal**

Aucun rapport n'a été déposé

72-04-23

### **7.2 - Contrat pour des travaux de rapiéçage**

Considérant que la Municipalité a fait parvenir une demande de prix à cinq (5) compagnies pour des travaux de rapiéçage manuel dans divers chemins de la Municipalité;

Considérant que quatre (4) entreprises ont répondu à cette demande:

- Asphalte Expert	18 683,44\$
- Danis construction inc.	24 259,73\$
- Groupe 132	22 132,69\$
- Les Entreprises Cournoyer Asphalte Itée	21 845,25\$

Considérant que l'offre présentée par *Asphalte Expert* est la plus basse conforme;

En conséquence,  
Il est proposé par Julie L'Homme  
Appuyée par Patrick Boisselle  
Et résolu

D'octroyer au montant de 18 683,44\$ taxes incluses, en tenant compte de la quantité de tonnes approximative mentionnée dans le devis de la demande de prix, le contrat relatif aux travaux de rapiéçage manuel dans divers chemins de

la municipalité à la compagnie *Asphalte Expert 9120-2721 Québec Inc.* Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-32000-521.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

73-04-23

### **7.3 - Contrat pour des travaux de marquage de chaussée**

Considérant que la Municipalité a fait parvenir une demande de prix à deux (2) compagnies pour des travaux de marquage de la chaussée dans divers chemins de la municipalité;

Considérant que les deux (2) entreprises ont répondu à cette demande:

- Lignes Maska	9 178,22\$
- Marquage et Traçage du Québec inc.	8 640,11\$

Considérant que l'offre présentée par *Marquage et Traçage du Québec inc.* est la plus basse conforme;

En conséquence,  
Il est proposé par Julie L'Homme  
Appuyée par Jacques Desrosiers  
Et résolu

D'octroyer le contrat relatif aux travaux de marquage de la chaussée dans divers chemins de la Municipalité à *Marquage et Traçage du Québec inc.*, au coût de 8 640,11\$ taxes incluses et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-32000-521.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

## **8 - SERVICE D'URBANISME**

### **8.1 - Rapport des permis**

Le rapport de monsieur Mathieu Brunelle Descheneaux, inspecteur en bâtiment, concernant la liste des permis émis sur le territoire de la municipalité pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2023 a été remis aux élus pour information et celui-ci indique que cinq (5) permis ont été émis pour la période de mars 2023.

74-04-23

### **8.2 - Dérogation mineure - Dossier numéro DM-2023-01, Jonathan Joyal au 440, rang Thiersant**

Considérant qu'une demande de dérogation mineure DM-2023-01 pour la propriété sise au 440, rang Thiersant a été présentée au Comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Saint-Aimé;

Considérant que les fondations actuelles de la résidence du 440, rang Thiersant nécessitent des travaux majeurs;

Considérant que le propriétaire souhaiterait par le fait même aménager un sous-sol à sa résidence;

Considérant que le règlement de zonage no. 237 exige une marge de recul avant de 12 mètres pour les bâtiments principaux situés dans la zone A-3;

Considérant que la résidence bénéficie de droits acquis sur son implantation;

Considérant que la marge avant actuelle est, et demeurera de 4,86 mètres, telle que présentée sur le certificat de localisation #FM5350-L, préparé par François Malo, Arpenteur-Géomètre;

Considérant que la dérogation mineure serait de 7,14 mètres;

Considérant que le projet ne crée aucun préjudice aux voisins ou aux autres citoyens de la municipalité;

Considérant que des chambres à coucher supplémentaires seront ajoutées par le projet;

Considérant qu'aucune information concernant l'installation septique existante ne figure au dossier de propriété;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a tenu une réunion le 14 mars 2023 et qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du Conseil;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la demande;

En conséquence,  
Il est unanimement résolu

Que ce Conseil autorise la demande de dérogation mineure DM-2023-01 concernant la marge de recul avant de 4,86 mètres pour la résidence existante sur le lot 3 218 079, conditionnellement à ce qu'une preuve que l'installation septique à la capacité requise pour accueillir les chambres à coucher additionnelles soit fournie à la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

## **9 - SUJETS À SUIVRE ET AFFAIRES NOUVELLES**

**75-04-23**

### **9.1 - Proclamation "Semaine nationale du don d'organes et de tissus"**

La "Semaine nationale du don d'organes et de tissus" se tiendra du 23 au 29 avril 2023;

Considérant que le don d'organes est synonyme de vie et d'espoir pour plus de 913 personnes en attente d'une transplantation au Québec;

Considérant qu'il est essentiel que chaque citoyen soit sensibilisé à cette importante cause;

Considérant que l'engagement des municipalités dans la promotion du don d'organes et de tissus contribue à l'atteinte de l'objectif de sensibilisation des citoyens;

En conséquence, il est adopté à l'unanimité et résolu que le conseil proclame la semaine du 23 au 29 avril 2023, "Semaine nationale du don d'organes et de tissus" et invite les citoyens de Saint-Aimé à signifier leur consentement au don d'organes et de tissus.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**76-04-23**

### **9.2 - Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie**

Considérant que la *Charte québécoise des droits et libertés de la personne* reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

Considérant que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

Considérant que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

Considérant que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la *Fondation Émergence* dès 2003;

Considérant qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la *Fondation Émergence* dans la tenue de cette journée;

En conséquence, il est adopté à l'unanimité et résolu de proclamer le 17 mai "Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie" et de souligner cette journée en tant que telle.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**77-04-23**

### **9.3 - Société canadienne du cancer - Avril, mois de la jonquille**

Considérant que deux Québécois sur cinq recevront probablement un diagnostic de cancer au cours de leur vie;

Considérant que des membres de notre communauté ont été directement touchés par le cancer et se sentent très solidaires de tous ceux et celles qui connaissent ou ont connu la maladie;

Considérant que la Société canadienne du cancer est fière d'être la voix des hommes et des femmes qui ont le cancer à coeur, et est déterminée à unir et à inspirer tous les Québécois pour agir contre le cancer;

Considérant que durant la campagne de la jonquille, des fonds sont recueillis pour investir dans des projets de recherche qui changeront l'avenir du cancer et un réseau d'aide qui améliore la vie des personnes atteintes de cancer;

Considérant que la jonquille est un symbole de force, de courage et de vie pour les personnes atteintes de cancer et qu'elle rallie les communautés en les incitant à faire du bénévolat et à donner à la Société canadienne du cancer;

En conséquence, il est adopté à l'unanimité et résolu:

De proclamer par la présente le mois d'avril, le Mois de la jonquille dans la Municipalité de Saint-Aimé;

Que le conseil municipal de Saint-Aimé encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

**78-04-23**

### **9.4 - Autorisation d'installer une antenne au 285, rue Bonsecours - Coop de services Internet Pierre-De Saurel**

Considérant qu'une antenne doit être installée afin d'offrir Internet sans fil au parc du Carré Royal;

En conséquence,  
Il est proposé par Sylvain Boisselle  
Appuyé par Patrick Godin  
Et résolu

D'autoriser la Coop de services Internet Pierre-De Saurel à installer une antenne sur la bâtisse du 285, rue Bonsecours afin d'offrir Internet sans fil au parc du Carré Royal.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**79-04-23**

### **9.5 - Entente pour l'application et l'analyse des dossiers relatifs aux normes d'implantation des usages autorisés en zone agricole**

Considérant que la MRC de Pierre-De Saurel a intégré à son schéma d'aménagement et de développement les dispositions du Règlement de contrôle intérimaire (RCI) relatives aux normes d'implantation des usages autorisés en zone agricole;

Considérant que les municipalités concernées ont dû adopter un règlement de concordance afin de se conformer au contenu du schéma d'aménagement et de développement;

Considérant que ces municipalités sont maintenant responsables de l'application des normes et des dispositions relatives à l'implantation des usages autorisés en zone agricole;

Considérant que ces normes et dispositions découlent d'une directive gouvernementale et que les demandes de permis ne sont généralement pas nombreuses;

Considérant la pertinence que la MRC offre aux municipalités l'expérience et les compétences de la personne qui assume, à la MRC, l'application de ces dispositions et normes depuis leur entrée en vigueur;

Considérant que l'inspecteur régional de la MRC a l'expertise requise pour appuyer les municipalités dans cette application;

Considérant le désir des municipalités de continuer de se prévaloir de cette expertise dans l'analyse des dossiers relatifs aux distances séparatrices;

Considérant que la MRC est d'accord pour que son inspecteur régional poursuive ce travail et accompagne les municipalités dans l'analyse de tels dossiers;

Considérant qu'il est dans l'intérêt des parties de conclure une entente à ce sujet pour, entre autres, assurer une application la plus uniforme possible des dispositions réglementaires applicables;

Considérant le projet d'entente présenté en ce sens;

Il est proposé par Patrick Boisselle  
Appuyé par Jacques Desrosiers  
Et résolu

Que le Conseil de Saint-Aimé:

- Approuve l'Entente pour l'application et l'analyse des dossiers relatifs aux normes d'implantation des usages autorisés en zone agricole;
- Autorise le maire ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière à la signer pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**80-04-23**

### **9.6 - Embauche de l'inspecteur municipal en voirie**

Considérant que la Municipalité de Saint-Aimé a procédé à un appel de candidatures afin de remplacer l'inspecteur municipal en voirie;

Considérant la recommandation du comité de sélection de nommer monsieur Jean-Marc Laberge au poste d'inspecteur municipal en voirie;

Considérant qu'un projet d'entente dans le but de déterminer les tâches, d'établir les conditions salariales ainsi que les autres avantages a été préparé et présenté au conseil municipal;

En conséquence,  
Il est proposé par Jacques Desrosiers  
Appuyé par Sylvain Boisselle  
Et résolu

Que les membres du Conseil acceptent la recommandation du comité de sélection et retiennent les services de monsieur Jean-Marc Laberge au poste d'inspecteur municipal en voirie à compter du 4 avril 2023;

Que monsieur Laberge est assujéti à une période probatoire de six (6) mois à compter de la signature de ladite entente;

Que monsieur le maire, Denis Benoît, est autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Aimé, la présente entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents



81-04-23

**9.7 - Carte de crédit Visa Desjardins pour l'inspecteur municipal en voirie**

Considérant l'embauche de monsieur Jean-Marc Laberge à titre d'inspecteur municipal en voirie, une nouvelle carte de crédit Visa Desjardins devra être émise;

En conséquence,  
Il est proposé par Patrick Godin  
Appuyé par Patrick Boisselle  
Et résolu

Que la Municipalité autorise l'émission d'une nouvelle carte de crédit Visa Desjardins au nom de monsieur Jean-Marc Laberge avec une limite de crédit de 1000\$ en remplacement de celle de monsieur Daniel Champagne qui sera annulée;

Que la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer la demande, pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

82-04-23

**9.8 - Refonte du site Internet de la Municipalité - Mandat à la firme AC.Créatif**

Considérant que la Municipalité désire effectuer la refonte de son site Internet afin qu'il réponde aux nouvelles réalités d'aujourd'hui;

Considérant qu'il y a lieu de mandater une entreprise pour la conception d'un nouveau site web;

Considérant que la firme *AC.Créatif* a déjà réalisé le site Internet de plusieurs municipalités de la MRC des Maskoutains;

Considérant la soumission de *AC.Créatif* datée du 16 février 2023 au montant de 5 000\$;

En conséquence,  
Il est proposé par Jacques Desrosiers  
Appuyé par Julie L'Homme  
Et résolu

De confier le mandat à la firme *AC.Créatif*, conformément à la soumission reçue le 16 février 2023 au montant de 5 000\$. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-13001-414.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

83-04-23

**9.9 - Photographies pour la refonte du site Internet de la Municipalité - Mandat à la firme Vizu**

Considérant que la Municipalité désire effectuer la refonte de son site Internet;

Considérant que le Conseil souhaite y ajouter de belles photos de la Municipalité;

Considérant la soumission de *Vizu* du 25 février 2023 au montant de 2 940\$ plus les taxes applicables;

En conséquence,  
Il est proposé par Patrick Boisselle  
Appuyé par Patrick Godin  
Et résolu

De confier le mandat à la firme *Vizu*, conformément à la soumission reçue le 25 février 2023 au montant de 2 940\$ plus les taxes applicables. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-13001-414.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

84-04-23

### **9.10 - Invitation aux municipalités à souligner le Défi pissenlits 2023**

Considérant l'invitation que la Municipalité a reçue afin de participer à l'édition 2023 du *Défi pissenlits*;

Considérant que ce défi se veut un mouvement de sensibilisation sur l'importance et l'avenir des insectes des abeilles et des autres insectes pollinisateurs;

Considérant qu'en ce sens la population est invitée à retarder la tonte de leur gazon, incluant les pissenlits et autres fleurs qu'il contient, afin d'offrir aux abeilles et aux autres insectes du pollen et du nectar;

Considérant que la Municipalité a à cœur la protection de l'environnement;

En conséquence,  
Il est proposé par Jacques Desrosiers  
Appuyé par Patrick Boisselle  
Et résolu

Que le Conseil de la Municipalité:  
- s'inscrive au *Défi pissenlits 2023*;  
- s'engage à promouvoir ce défi auprès de sa population.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

85-04-23

### **9.11 - Invitation aux municipalités à participer à la Grande corvée régionale du Jour de la Terre**

Considérant l'invitation que la Municipalité a reçue afin de participer à la *Grande corvée régionale du Jour de la Terre*;

Considérant que la *Grande corvée régionale du Jour de la Terre* vise à procéder collectivement au nettoyage d'espaces verts sur le territoire de la Municipalité;

Considérant que le Mouvement écologique du comté de Richelieu suggère que toutes les corvées de nettoyage soient réalisées simultanément;

Considérant que la Municipalité a à cœur la protection de l'environnement;

En conséquence,  
Il est proposé par Patrick Godin  
Appuyé par Jacques Desrosiers  
Et résolu

Que le Conseil de la Municipalité:

- appuie le projet de *Grande corvée régionale du Jour de la Terre* du Mouvement écologique de Richelieu;

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

### **10 - ANALYSE DES DEMANDES D'APPUI REÇUES**

### **11 - VARIA**

### **12 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune personne présente à la séance. Les citoyens qui ont des questions ont été invités à le faire par courriel à [direction@saintaime.qc.ca](mailto:direction@saintaime.qc.ca). Nous n'avons reçu aucune question.

**13 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, Jacques Desrosiers propose que la séance soit levée.

La proposition est appuyée par Patrick Godin et adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 20h36.

\_\_\_\_\_  
Denis Benoît, maire

\_\_\_\_\_  
Karine Lussier, directrice générale  
et greffière-trésorière

Je, soussigné Denis Benoît, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Denis Benoît, maire

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je, soussignée, Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Aimé, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance ordinaire est disponible.

\_\_\_\_\_  
Karine Lussier, directrice générale  
et greffière-trésorière